



PROFESSIONNELS - TECHNICIENS - MAITRISES - CADRES D'AIR FRANCE

DEF HUB ORLY

DGE le 29 octobre 2009

Déploiement d'Itinéraires et Filières

Dans notre précédent tract " **Ecueils sur l'itinéraire** " nous insistions sur l'obligation de répondre aux attentes du personnel commercial. Votre inquiétude face à cette inconnue et à l'absence d'informations concrètes sur les conditions de déploiement du projet nous ont conduits à rencontrer les responsables de la Direction Générale Exploitation pour évoquer les incertitudes des salariés du pôle client de CDG et confronter nos perceptions sur les contours, l'accompagnement et la reconnaissance des futurs postes commerciaux en escale.

Cette clarification était indispensable !

La filière, aussi compliquée qu'obsolette, perdurera, malheureusement, jusqu'à ce que le projet Molière soit réactivé, s'il l'est un jour ! Le système, basé sur la validation de compétences infinies et imbriquées dans un véritable casse-tête, demeure, aujourd'hui, le seul référentiel avec lequel il faut composer pour tenter de faire évoluer le niveau des postes et des salaires.

C'est donc sur cette base qu'il a été convenu que la durée minimale pour évoluer au niveau supérieur serait prise en compte lors du déploiement d'Itinéraires.

Exemple :

Vous êtes au niveau A09 depuis juillet 2008 et en acquisition de compétence ARDV ou GDV depuis juillet 2006, **vosre promotion interviendra en juillet 2010** alors que le standard actuel ne vous aurait permis d'y accéder qu'en juillet 2012 !

La prise en compte de la durée minimale entre les niveaux est une avancée significative qui permet de mettre à zéro des compteurs sérieusement mis à mal par une cible passage mal calibrée ...

La CFE-CGC a également incité la Direction à s'engager plus franchement dans ce processus. Nous avons notamment demandé que :

- 1) Les agents au profil non "éligible itinéraires" pour une raison "x" puissent profiter de cette accélération dès la première promotion liée à leur affectation sur un poste Itinéraires.
- 2) Les promotions liées à Itinéraires, initialement prévues en janvier 2010 et repoussées à juillet 2010 à cause du retard de déploiement engendré par l'audit sur le projet demandé par certains CHSCT, **interviennent quand même en janvier**. Le CHSCT est une instance indépendante dont l'action s'exerce sur les conditions de santé et sécurité au travail et ne doit pas avoir d'impact négatif sur les échéances de promotions des agents ni le déroulement des filières. **Votre avenir ne doit pas être pris en otage.**

Pour en finir avec un système de plus en plus complexe qui mène à l'impasse, la CFE-CGC réaffirme son souhait de réouverture rapide du projet Molière qui doit permettre la révision des définitions de postes, l'appréciation de leur niveau, les conditions d'évolution et de rémunération et les passerelles nécessaires à une mobilité inter-métiers.

Jusque là, nous agissons et soutiendrons toute initiative pour faire évoluer le système actuel au mieux de vos intérêts, ce qui, compte-tenu de sa complexité, est un véritable défi au bon sens.

L'équipe CFE-CGC de la DGE.

Publié et imprimé par **CFE-CGC Air France**

Site internet : <http://cfecgcaf.org> – Contact : dome@cfecgcaf.fr Tel : 01 41 56 04 70 / Fax : 01 41 56 04 79





CFE-CGC Roissy CDG HUB

Coordinateur CFE-CGC HUB
Site hub 2009028

Roissy, le 29 octobre 2009

Monsieur Patrice TIZON
Directeur des Ressources Humaines DGES
DE.DH

Objet : Projet Itinéraires et accompagnement

Monsieur le Directeur,

La consultation du CHSCT (Art. 236-2 du code du travail) s'exerçant "avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail", c'est le plus en amont possible de la décision de la Direction de déployer le projet Itinéraires que le CHSCT aurait dû être consulté.

Ceci n'a pas été le cas et la CFE-CGC le regrette.

En effet, suite à l'expertise déclenchée par le CHSCT n°5 du HUB, la Direction a décidé de repousser le déploiement du projet Itinéraires dans les terminaux E/C au 19 janvier 2010. Cette décision, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation entre la Direction et les OS signataires, a un impact, non négligeable sur l'évolution de carrière des agents puisque les premières promotions liées au projet vont être retardées de 6 mois et n'interviendront qu'en juillet 2010.

Par la présente nous attirons votre attention sur les faits suivants:

1. Le délai trop court entre la consultation du CHSCT et le déploiement du projet a pu être considéré comme une remise en cause de l'indépendance du CHSCT.
2. L'appel à l'expert n'est pas directement suspensif du déploiement du projet.
3. La Direction se place en situation d'être juge et partie.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre décision et revenir au calendrier initial avec les premières promotions « Itinéraires » à partir de janvier 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Karim GHEDDACHE

Copie : M. François BAPTISTE / Directeur des Relations Sociales DE.DN
M. Nicolas GROS / Responsable développement RH DE.BW

